

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-77

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la fusion du comité d'engagement de la garantie de l'État accordée aux préfinancements et cautionnements délivrés pour la construction de navires civils avec la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 21 novembre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé

Fait le 28 novembre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Yann POUEZAT